

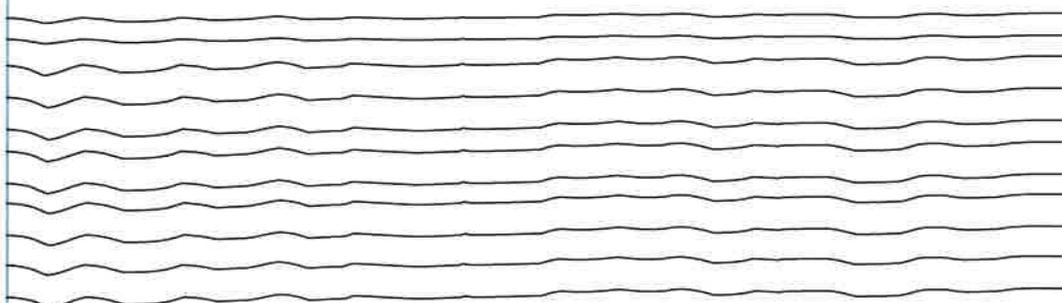


L'ISLE *Info*

n° 16 – décembre 2020



**élections
communales
générales 2021**
Canton de Vaud





L'Isle, le 2 décembre 2020

CONSEIL COMMUNAL

DE

1148 L'ISLE

Aux membres du Conseil Communal

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

D'entente avec la Municipalité, le Bureau du Conseil communal vous convoque à une assemblée fixée au **9 décembre 2020 à 20.15 heures, qui siégera exceptionnellement à la Grande Salle communale de L'Isle. Nous vous prions, pour cette séance, de vous munir d'un stylo personnel.**

Toutes les dispositions sanitaires ont été prises et sont conformes aux dispositions de l'OFSP.

Ordre du jour :

1. Statutaire.
2. Préavis 07/2020. Autorisation, sans amendement possible, de la dissolution de l'ASISEVV.
3. Préavis 08/2020. Budget 2021.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications du Bureau.
6. Propositions individuelles

Veillez agréer, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

Le Président
J. Hostettler
Jürg Hostettler

Le Secrétaire
Daniel Pasche
Daniel Pasche

Les séances du Conseil communal sont ouvertes au public, 5 places sont disponibles selon les dispositions sanitaires, toutefois seul les membres des Autorités ont droit à l'intervention et à la parole.



MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL COMMUNAL

Chères habitantes et Chers habitants de la Commune de L'Isle,

J'ai le plaisir de vous transmettre quelques nouvelles de votre Conseil communal qui a, cette année 2020, fonctionné un peu au ralenti. Séance de mars annulée, les suivantes organisées dans la salle polyvalente, afin de respecter les normes sanitaires du moment. Malheureusement, aucune sortie, collation et autre moment de convivialité n'ont pu être organisés.

Les principales délibérations ont été, l'acceptation d'un crédit d'étude pour la mise en séparatif, l'aménagement du réseau routier et l'éclairage public du Hameau de La Coudre, l'adhésion à l'association scolaire intercommunale de Cossonay Penthaz et environs, les comptes 2019 et l'arrêté d'imposition 2021. Le budget 2021 sera présenté par la Municipalité lors de la prochaine séance du 9 décembre 2020.

La présentation publique et la mise à l'enquête du nouveau plan général d'affectation, marquent l'aboutissement d'un énorme travail effectué par les Municipalités de plusieurs législatures. Le résultat me laisse quand même un peu perplexe. Plusieurs années d'études très onéreuses pour notre Commune, de changements de directions ordonnés en cours de travaux soit par le Canton ou par la Confédération, de nombreuses versions qui ont dû être modifiées, voir abandonnées, mais qui ont surtout fait bonheur à la caisse de tous les intervenants et bureaux d'études, pour arriver à une situation presque inchangée. La seule possibilité pour notre Commune d'augmenter le nombre d'habitants, est de densifier la "zone village" actuelle. Nos habitants ou entreprises désirant se développer ou acquérir un logement, doivent s'expatrier dans les communes voisines.

La densification de la population, surtout dans les villes est vraiment contradictoire à la situation sanitaire actuelle.

Nous arrivons bientôt en fin de législature et les élections communales approchent à grands pas. L'assemblée de commune prévue le 9 décembre 2020 est supprimée, afin de respecter les dernières normes sanitaires cantonales. En remplacement, une petite présentation écrite vous est proposée dans ce L'Isle Info, je vous suggère vivement de la consulter.

N'hésitez pas à vous inscrire sur une liste que ce soit pour le Conseil communal ou la Municipalité. Nous devons absolument conserver ce mode de gestion communale et c'est pour cela que notre village et nos hameaux ont besoin de vous. Je suis à votre disposition pour tous renseignements.

Je voudrais remercier toutes les personnes qui participent au bon déroulement de la vie de nos villages surtout pendant cette pénible période de crise, la Municipalité, l'administration et le personnel communal, le bureau et les membres du Conseil communal, ainsi que tous ceux que nous oublions parfois.

Je vous souhaite à vous tous, ainsi qu'à vos proches, malgré les circonstances actuelles, de magnifiques Fêtes de fin d'Année, et surtout une bonne santé.

Soyez optimistes et n'oubliez pas de venir signer une liste électorale.

Le Président du Conseil communal
Jürg Hostettler





COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Ne pouvant le faire de vive voix lors d'une assemblée de commune, comme cela est de coutume, les membres de votre Municipalité vous informent de leur intention concernant une candidature pour la prochaine législature (2021-2026).

Par ordre d'ancienneté :



Monsieur Jean-Louis Bapst
Municipal depuis 2011, ne se portera pas candidat.



Madame Anne-Lise Rime
Municipale de janvier 2013 à juin 2016, syndique depuis juillet 2016, se portera candidate.



Monsieur Steve Baudat
Municipal depuis juillet 2016 se portera candidat.



Monsieur Claude Rosat
Municipal depuis juillet 2016, n'a pas communiqué sa décision.



Monsieur Philippe Mülhauser
Municipal depuis janvier 2020 se portera candidat.



BILLET DE LA SYNDIQUE

Chères et Chers habitantes et habitants de L'Isle,

Nous voici au terme de cette année 2020, dont personne n'aurait imaginé la tournure. Un vilain virus est venu se glisser dans notre quotidien, bouleversant nos vies et nos habitudes.

A fin novembre, la situation sanitaire est toujours critique. Certains secteurs de l'économie subissent de plein fouet les effets des restrictions mises en place tant au niveau fédéral que cantonal. Nos libertés sont restreintes, les annulations se succèdent dans les cadres privé et professionnel. Arrêtés et directives se suivent depuis le printemps. La situation n'est pas sans effet sur la santé psychique de notre population.

Un jour, *aussi vite que possible mais aussi lentement que nécessaire*, cette période si particulière fera partie de *l'histoire*. Gageons que nous saurons alors en retenir le positif, tels par exemple les élans d'entraide et de solidarité ou le soutien à nos commerces et entreprises locales.

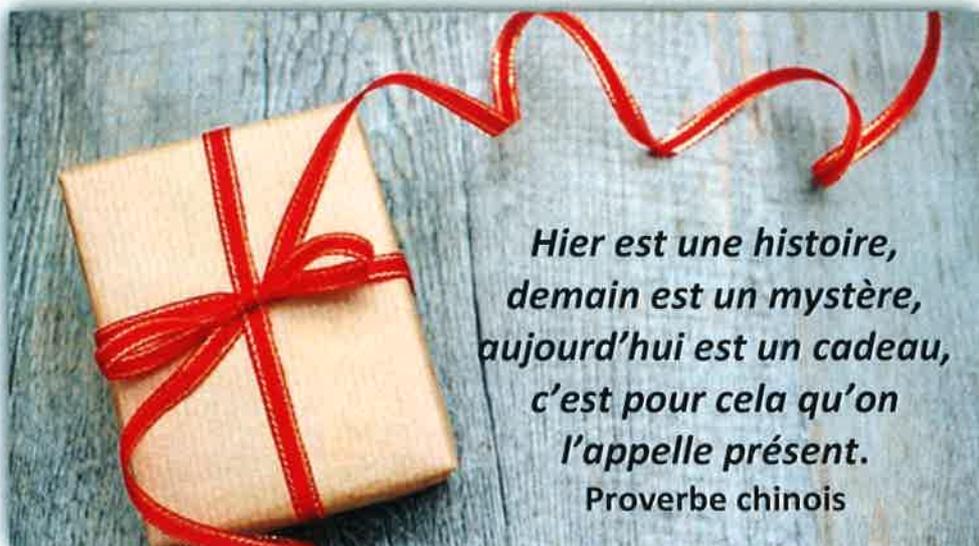
Je veux croire que les temps à venir seront *cadeau* pour chacune et chacun de vous. Je forme le souhait que vous soyez en bonne santé, que vous puissiez passer les fêtes entourés de vos proches, que 2021 nous permettra de retrouver les moments de partage et de convivialité dont nous avons tant besoin et de vivre pleinement le présent.

Je veux croire que le *mystère* de demain sera synonyme de santé, d'espoir, de confiance, de fêtes retrouvées, de mains serrées et ... de tout ce qui nous manque tellement aujourd'hui.

Au nom de la Municipalité, je vous souhaite de joyeuses fêtes, certainement différentes de celles que nous vivons habituellement mais non moins belles, et vous adresse nos vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

Prenez bien soin de vous !

Anne-Lise Rime, syndique





Chère Concitoyenne, Cher Concitoyen,

La législature 2016-2021 arrive à son terme. Les autorités politiques de l'ensemble des communes vaudoises seront renouvelées au printemps 2021.

Dans le but d'informer la population l'isloise sur ces enjeux, la Municipalité et le Bureau du Conseil avaient prévu d'organiser le 9 décembre 2020 une assemblée de commune à la Grande salle de L'Isle, précédant la séance du Conseil communal. Malheureusement, en raison de la pandémie, les mesures sanitaires actuelles ne permettent pas la tenue d'une telle manifestation de plus de 30 personnes ; seule la séance du Conseil communal est autorisée.

De ce fait, la Municipalité et le Bureau du Conseil ont décidé de vous transmettre par la voie de cette édition de décembre 2020, les principaux renseignements utiles ci-après.



MUNICIPALITÉ OU CONSEIL COMMUNAL ?

Cinq postes sont à repourvoir au sein de **la Municipalité**, qui est l'organe exécutif de la commune, c'est-à-dire responsable de la gestion de la commune et de son administration. Ses séances sont hebdomadaires. Elle gère notamment les affaires liées aux finances, aux travaux, à la culture, au social, à l'urbanisme, aux services industriels et à la sécurité. Elle a pour mission de définir le développement futur de la commune : c'est elle qui développe et porte les projets communaux.

Le Conseil communal est le parlement de la commune. Il est composé de 45 Conseillers et de 7 suppléants qui siègent quatre à cinq fois par année. En sus, plusieurs séances par année si le conseiller communal siège dans une ou des commissions. Le Conseil communal débat des aspects de la vie communale, fait des propositions et vote, notamment sur les plans d'affectation, le budget et les comptes communaux. Par ses interventions, il oriente la politique menée par la Municipalité, valide les grands projets communaux et participe au développement de la commune.

DE NATIONALITE SUISSE OU ETRANGERE, VOUS AVEZ LE DROIT DE VOUS PRESENTER !

Les personnes de nationalité suisse doivent avoir 18 ans révolus, être inscrites au rôle des électeurs et être domiciliées dans la commune dans laquelle elles se portent candidates.



Les personnes de nationalité étrangère peuvent aussi voter, élire et être élues sur le plan communal, comme les citoyen·ne·s suisses. Les conditions sont les suivantes :

- bénéficier d'un permis de séjour en Suisse depuis dix ans
- résider dans le canton de Vaud depuis trois ans
- être domicilié·e dans une commune vaudoise
- avoir 18 ans révolus

Pour plus d'informations, nous vous recommandons les sites internet : www.vd.ch/vote-etrange et www.vd.ch/ccci (Chambre consultative pour les immigrés).

FAITES LE PAS, PORTEZ- VOUS CANDIDAT·E ET FAITES ÉVOLUER LA VIE DE VOTRE COMMUNE !

Comment déposer sa candidature ?

En vous inscrivant sur une des listes qui seront à votre disposition au bureau de l'administration communale durant l'horaire d'ouverture habituel, **du 10 décembre 2020 au 18 janvier 2021 à 12h00** (bureau ouvert exceptionnellement jusqu'à midi). Passé ce délai votre candidature ne sera pas prise en compte et ne fera pas partie du matériel envoyé aux électrices et électeurs ; nul ne peut retirer sa candidature une fois la liste déposée.

Chaque liste (Municipalité et Conseil communal) doit mentionner :

- une dénomination distincte (nom du parti, de l'entente, etc.)
- un mandataire de liste ainsi qu'un·e mandataire suppléant·e
- le(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu d'origine, profession et domicile des candidat·e·s
- 3 marraines/parrains inscrit·e·s au registre électoral de la commune, il est possible de parrainer une liste sur laquelle on est soi-même candidat·e

Attention : les listes peuvent contenir plus de candidat·e·s que de sièges à repourvoir.

AGENDA des ELECTIONS

10 décembre 2020	Ouverture des listes
18 janvier 2021 à 12h	Boucllement des listes pour le 1er tour de l'élection du Conseil communal et de la Municipalité
7 mars 2021	1 ^{er} tour de l'élection du Conseil communal et de la Municipalité
9 mars 2021 à 12h	Boucllement des listes pour le 2 ^e tour de l'élection du Conseil communal et de la Municipalité
28 mars 2021	2 ^e tour de l'élection du Conseil communal et de la Municipalité
6 avril 2021 à 12h	Boucllement des listes pour le 1 ^{er} tour de l'élection du ou de la Syndic·que et des suppléant·e·s au Conseil communal
25 avril 2021	1 ^{er} tour pour l'élection du ou de la Syndic·que et des suppléant·e·s au Conseil communal
27 avril 2021 à 12h	Boucllement des listes pour le 2 ^e tour de l'élection du ou de la Syndic·que
16 mai 2021	2 ^e tour de l'élection de la Syndic·que ou du Syndic

L'assermentation et la mise en place des nouvelles autorités sont effectuées par la Préfète ou le Préfet du district.

Cette cérémonie a lieu en principe entre mi-mars et juin 2021. En plus des nouvelles élues et nouveaux élus, l'ensemble de la population est invité à y participer.

A noter que les nouvelles autorités sont en place pour la nouvelle législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

Vous aimez votre commune. Vous avez envie de participer à son quotidien et à son développement. Vous voulez partager vos compétences



Votre Commune vous remercie et compte sur vous !



Politique de gestion du stationnement 2021

Afin de favoriser le parage des résidents et des acteurs économiques de notre commune, la Municipalité prépare la mise en place d'une nouvelle politique de ...



Cette nouvelle politique de gestion du stationnement vise trois objectifs principaux :

1. répondre aux exigences actuelles en matière de politique de stationnement ;
2. doter notre commune d'un instrument indispensable pour assurer la préservation et l'amélioration de son cadre de vie et de son attractivité ;
3. faciliter le traitement et l'analyse des projets d'urbanisme et de stationnement lors des futures procédures d'approbation grâce à un cadre de référence clair.

Bien consciente qu'actuellement les limitations de parage sont peu voire pas contrôlées, **nous vous informons qu'une période de transition est prévue** afin de permettre à chacun de s'adapter à cette nouveauté.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

La Municipalité



FERMETURE DE FIN D'ANNEE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Les bureaux de l'Administration communale seront fermés du 23 décembre 2020 à midi au 3 janvier 2021.



DECHETERIE

La déchèterie se trouve à côté du bâtiment BASECO, à la rue des Artisans à L'Isle. Les horaires d'ouverture sont valables toute l'année : le mercredi de 15h à 18h et le samedi de 8h30 à 11h30.

COMPOSTIÈRE

La compostière se situe sur la route du Mollendruz (sortie de L'Isle en direction de Mont-la-Ville, suivre le chemin 50m à gauche après le dépôt du Service des Routes). Vous pouvez y déposer les déchets verts – gazon – branchages – déchets de cuisine crus – cendres froides. Uniquement pour les habitants de L'Isle.

Les périodes et horaires ont été légèrement modifiés comme suit :

Du 1er avril au 15 octobre		Du 16 octobre au 31 mars	
15 h. 00 – 20 h. 00	Mercredi	Mercredi	15 h. 00 – 18 h. 00
08 h. 30 – 18 h. 30	Samedi	Samedi	08 h. 30 – 11 h. 30

Durant la période de fin d'année, la déchèterie et la compostière seront ouvertes aux horaires habituels, à l'exception du **SAMEDI 2 janvier 2021 où elles seront fermées.**



ORDURES MÉNAGÈRES

Horaire de ramassage : mercredi matin

Seuls les sacs à ordures agréés sont déposés le jour de la collecte sur les points jaunes qui se trouvent sur le trajet du camion collecteur, sans gêne pour la circulation et les piétons. Aucun dépôt n'est autorisé la veille.

SAPINS DE NOEL

La distribution gratuite à chaque ménage des sapins de Noël est prévue le samedi 12 décembre de 08h30 à 11h30 à BASECO. Malheureusement, en raison des mesures sanitaires, il ne sera pas servi de vin chaud,





TELESKI DE L'ABBAYE

Deux cartes journalières sont mises **gratuitement** à la disposition des habitants de L'Isle, La Coudre et Villars-Bozon.

Elles sont à disposition durant les heures d'ouverture, au Kiosque du Château grâce à l'aimable collaboration de sa propriétaire et de son équipe.



Rue de la Potale 2, L'Isle

Les horaires d'ouverture de l'office de poste sont :

Lundi à vendredi	08h30	-	10h30
	15h30	-	18h00
Samedi	08h30	-	10h30

RECENSEMENT DES CHIENS POUR L'IMPÔT 2021

Les propriétaires de chiens sont informés qu'ils doivent annoncer au Contrôle des habitants, jusqu'au 31 janvier 2021 au plus tard :

-  *Les chiens achetés ou reçus en 2020*
-  *Les chiens nés en 2020 et restés en leur possession*

-  *Les chiens morts, vendus ou donnés en 2020*
-  *Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés dans la commune*



Les propriétaires de chiens qui doivent se présenter à l'autorité communale, selon les critères ci-dessus, sont priés d'apporter le passeport du chien ainsi que le document certifiant l'implantation d'une puce électronique permettant l'identification de l'animal.

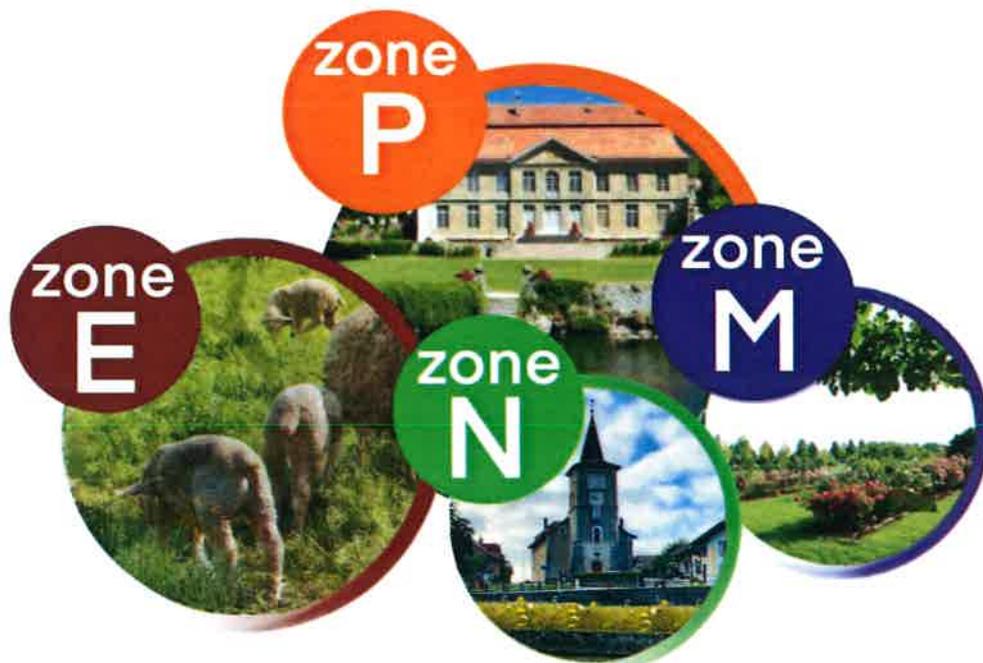
Les chiens déjà recensés en 2020 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office, il n'est donc pas nécessaire de les annoncer à nouveau.



L'Isle vert

Gestion différenciée des espaces verts Bulletin d'information "ZONAGE"

La seconde étape du projet a eu lieu durant le mois d'octobre dernier. Cette étape avait pour but de définir le mode de gestion le mieux adapté au potentiel écologique, à la valeur culturelle et à l'usage des divers espaces verts communaux. Ces derniers ont été classés en 4 zones différentes :



Zones :	Dénomination :	Entretien :
Zone P	Pelouse	Tonde régulière (avec ou sans ramassage (mulching)) à une hauteur de 6 cm au minimum afin de favoriser l'herbe aux dépens des plantes basses. Cette pratique réduit également l'arrosage.
Zone N	Prairie Naturelle	Espaces verts laissés à l'état naturel sans entretien ou entretenu par un agriculteur (foin après le 15 juin)
Zone M	Mixte	Surface principale à l'état naturelle avec des espaces tondu (min. 6cm) afin de favoriser des passages ou un aspect esthétique
Zone E	Ecopaturage	Parcelles entretenues au moyen d'animaux de pâture

NOUVEAUX ENTRETIENS DES 2021

Parcelle no 284

- Parking du Château : zone N, prairie fleurie et plantation d'une seconde lignée de haies * avec taille sélective
- Pré du Four (verger didactique) : zone M, prairie fleurie avec chemin tondu pour favoriser et délimiter le passage des visiteurs.



Parcelle no 285

- Bordure Sud du bassin de la Venoge : zone N, prairie fleurie avec quelques îlots de buissons *.



Parcelle no 313

- Talus longeant le DP 38 : zone N, prairie fleurie (fleur de foin) avec quelques îlots de buissons *.



Parcelle no 860

- Parcelle communale : zone N, état naturel avec foin après le 15 juin.



Parcelle no 475

- Cimetière : zone N, création d'un espace vert, prairie fleurie sur la surface désaffectée en 2021 (allées no 24 à 29).



* : les frais d'implantation des arbres pour les haies et les buissons seront pris en charge par le Parc Naturel Jura Vaudois.

Il s'agit d'un premier essai de gestion différenciée des espaces verts, toute autre proposition est bienvenue !

La Municipalité





DESAFFECTATION PARTIELLE DU CIMETIERE



COMMUNE DE L'ISLE

Désaffectation partielle du cimetière

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité de L'Isle informe les personnes concernées que les tombes suivantes seront désaffectées à partir du 15 mai 2021.

**Les tombes no 1052 à 1133 des allées no 24 à 29
des années : 1954 à 1964**

Cette désaffectation s'applique par analogie aux urnes cinéraires qui ont été inhumées ultérieurement dans ces tombes.

Les familles peuvent retirer les monuments funéraires, les entourages ainsi que les urnes. A cet effet, une demande écrite doit être adressée à la Municipalité avant le 30 avril 2021.

Passé ce délai, la Municipalité fera enlever et détruire d'office les objets et monuments non réclamés (art 72.1 du règlement du 12 septembre 2012 sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres).

La Municipalité



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Des trésors en forêt? Qui cherche trouve!

Avec l'automne revient le temps des récoltes. Oiseaux, écureuils et autres rongeurs amassent noix, graines et provisions. Ils ne sont pas seuls: les humains aussi parcourent cette « malle aux trésors » qu'est la forêt, à la recherche d'ornements pour leur logis. Bien que chaque forêt ait un propriétaire, cette quête est licite si elle reste dans des limites raisonnables.

Il n'y aura bientôt plus rien qu'on ne puisse acheter chez les grands distributeurs. Plus besoin d'aller chercher en forêt des matériaux naturels pour créer des décors d'automne ou de Noël. Mais gare, une grande partie de ces articles viennent de loin, de très loin! Les étoiles en écorce sont acheminées du Grand Nord, les pommes de pins proviennent de Chine ou de Turquie, pour ne citer que ces exemples. Il suffit pourtant de parcourir la forêt à côté de chez soi pour en récolter, et ceci gratuitement et en toute légalité.

En Suisse, la loi garantit en effet un libre accès à la forêt mais elle autorise aussi la cueillette de baies sauvages, de champignons, ou la récolte de cônes pour un usage personnel. Avec des cupules de fânes du hêtre, des glands de chêne, des marrons d'Inde, des cynorhodons, des brindilles couvertes de lichens ramassées au sol, vous pouvez créer vous-même de merveilleux arrangements.

Bien qu'ouvertes à toutes et à tous, toutes les forêts ont un propriétaire. Les visiteurs s'y comportent avec le respect que des invités doivent à leur hôte. Le ramassage se fait avec modération, on ne blesse ni n'endommage les arbres petits et grands, on ne cueille pas de plantes protégées et, pour les champignons, règlements locaux et directives cantonales s'appliquent. La forêt est une boîte à trésors, pas une décharge: reliefs de pique-nique, déchets et autres traces n'y ont pas leur place!

Pour en savoir plus sur la forêt :
www.foretsuisse.ch



Branchages, fruits et champignons, point nous n'amasserons.

Ce dessin de Max Spring est extrait du Petit guide du savoir-vivre en forêt de la Communauté de travail pour la forêt (AFW-CTF).

www.waldknigge.ch

Chantier, attention danger!

Il est également permis de ramasser des branches de sapin pour protéger les plantes du jardin ou confectionner une couronne de l'Avent. Mais on ne peut prendre que des branches au sol, une fois le chantier de coupe terminé. Un chantier de coupe, c'est dangereux, notamment lorsque les arbres fraîchement abattus gisent sur le sol. Observez et respectez les barrages et les signaux d'avertissement, même le soir et le week-end !

FENETRES ISLOISES
Calendrier
AVENT 20~~20~~

en raison de la situation sanitaire de cette fin d'année,
les rencontres et moments conviviaux
de partage des Fenêtres de l'Avent doivent
malheureusement être annulés.
Je vous souhaite de Joyeuses Fêtes
et me réjouis de faire appel à
votre motivation pour l'année 2021

Magali

JOYEUX NOEL

CHERS ENFANTS,
CHERS ISLOIS,

AU VU DE LA SITUATION, NOUS VOUS ANNONÇONS AVEC REGRET
L'ANNULATION DU NOËL VILLAGEOIS,

MAIS PROMIS NOUS NE VOUS OUBLIONS PAS !
UNE PETITE SURPRISE POUR CHAQUE ENFANT
SERA DÉPOSÉE DANS VOS BOÎTES AUX LETTRES EN DÉCEMBRE.

EN ESPÉRANT QUE **2021** SOIT PLUS FESTIF,
NOUS VOUS SOUHAITONS DE FUTURES

JOYEUSES FÊTES

LE COMITÉ DU NOËL





Groupe des Aînés « Automne d'Or »

Bonjour à tous,

C'est avec regret que je vous annonce que le repas de Noël n'aura pas lieu, mais je pense que vous vous y attendiez, au vu des circonstances actuelles.

Je ne peux pas pour l'instant vous annoncer des activités pour l'année prochaine car l'avenir est incertain, mais dès que cette pandémie nous aura quitté, je ne manquerai pas de vous faire part de nos nouveaux projets de rencontres.

Il me reste à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et surtout prenez soin de vous et de vos familles.

Marie-Christine Zangger

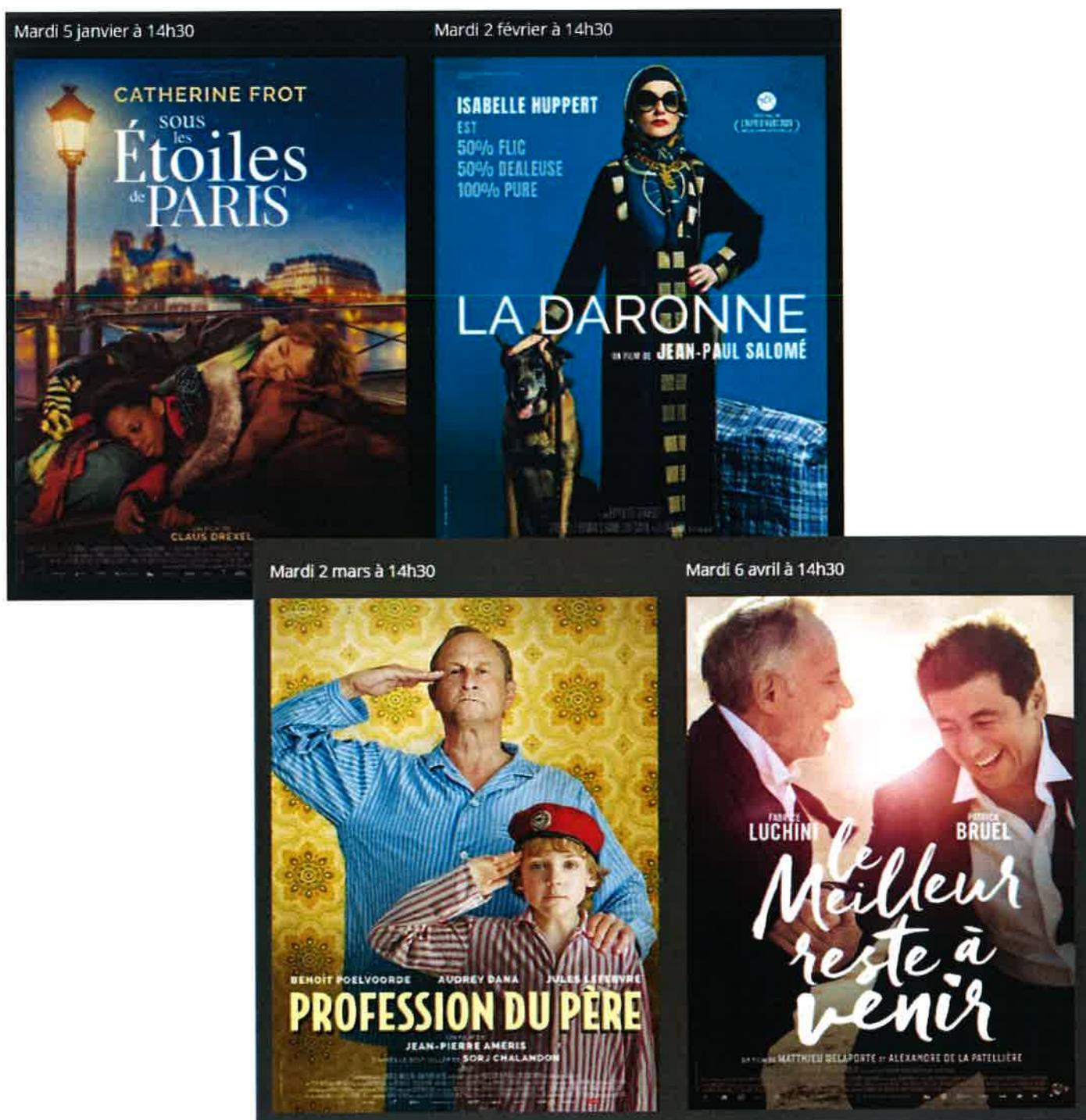
CINÉ-SENIORS « REGARDS 9 »

UN MARDI PAR MOIS AU CINÉMA DE COSSONAY, à 14h30

La Municipalité met gratuitement à disposition des seniors, deux cartes de cinéma pour la prochaine saison du Ciné Seniors, dès que les restrictions sanitaires de fermeture seront levées.

Si vous le désirez, vous pouvez réserver votre ou vos séances à l'avance auprès de l'Administration communale, durant les heures d'ouverture, par téléphone au 021 864 40 70 ou par mail à greffe@lisle.ch. Cependant, il est nécessaire de retirer les abonnements au bureau communal ; il n'est pas procédé à l'envoi postal.

Début du programme de la saison 2020-2021 :
(sous réserve d'ouverture des cinémas)





L'Isle fondé en 1948
La Chaux fondé en 1959

F. C.
Veyron-Venoge



Votre enfant a besoin de se défouler ?

Les entraînements de football pour les enfants continuent à être autorisé par le Canton. Nos équipes s'entraînent donc toujours en salle.



Petit ou grand, débutant ou expérimenté, notre club possède des équipes dans toutes les catégories d'âge et peut recevoir tout le monde. Il suffit de prendre contact par mail ou par téléphone. Les filles comme les garçons sont bienvenus !



Mesures sanitaires liées au COVID :

Selon les directives cantonales, il n'y a pas de restriction de nombre pour des entraînements (même en salle) pour les enfants de moins de 16 ans. De 12 à 16 ans, le port du masque est néanmoins obligatoire.

Contact : veyron_venoge@hotmail.com ou 079 576 40 84



Amis villageois, salut !



Au vu de la situation actuelle, le Giron du Pied du Jura Cuarnens-L'Isle n'a pas vraiment pu faire son apparition au sein des villages de Cuarnens et L'Isle. Par ces quelques lignes, nous souhaitons vous raconter notre petite histoire. Chacune des jeunesses avait envie de se lancer dans une manifestation mais par son petit nombre, c'était inenvisageable. Après moult discussions, nous avons décidé de nous unir afin d'être plus nombreux et pouvoir mettre sur pied une telle manifestation. Au début de notre union nous nous présentions pour l'année 2021, jusqu'à ce qu'un virus nous tombe sur la tête et qu'il faille repousser à 2022. Cet automne, nous avons obtenu notre giron tant désiré, mais malheureusement n'avons pas pu fêter cette attribution de manifestation comme il se doit... On se réjouit de pouvoir partager notre joie avec vous dès que la situation sera plus stable et qu'il sera à nouveau possible de nous réunir. On organisera aussi une petite rencontre afin que les questionnements et discussion autour de notre manifestation puissent être clarifiées, mais aussi nous entourer de personnes motivées à nous aider pour la suite de cette belle aventure. Nous avons aussi le plaisir de vous annoncer que notre thème sera l'Amérique Latine !!

En attendant que tout revienne à la normale et qu'on puisse lancer notre invitation, nous vous souhaitons d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année !

Prenez soin de vous et de vos proches

Le Giron du Pied du Jura 2022 à Cuarnens-L'Isle



Section Carabine 50 m

2020, une saison très réussie, malgré Covid-19 Une moisson de médailles

La saison 2020 du tir sportif en Suisse a été tronquée et restera marquée par la pandémie Covid-19. La plupart des compétitions, dont le tir fédéral de Lucerne et de très nombreuses fêtes de tir régionales, ont été annulées. Notre traditionnelle Fête de tir d'avril-mai n'a malheureusement pas échappé à la tendance. Mais dès le 12 mai, en appliquant les règles émises par la Fédération Sportive Suisse de Tir, les entraînements ont pu se dérouler au stand du Vautau. Un travail important a été réalisé pour préparer nos tireurs aux compétitions maintenues ou reprogrammées selon un nouveau calendrier.

Ainsi, le 16 août, le groupe junior qualifié, composé de 2 tireurs couché et 2 autres tireurs à genou, s'est rendu à Schwadernau, au stand du Ziegli, pour disputer la finale suisse de groupes. Hélas, ce ne fut pas une grande journée et le groupe se classa au 17^e rang.

Le 30 août, au Centre de tir sportif de Vernand, se déroula la finale vaudoise du Match anglais. Patrick Goy, en catégorie Sénior, obtint la 3^e place, Sébastien Goy, en catégorie Elite, obtint également la 3^e place et Audrey Goy, en catégorie Junior, se plaça au 2^e rang. C'était l'histoire du père, du fils et de la nièce !

Les 5 & 6 septembre eurent lieu à Thoune, au stand de Guntelsey, les finales suisses Junior en individuel. Manon Mathys termina son concours à la 31^e place, Antoine Redard à la 34^e et Audrey Goy reçut un diplôme pour sa 8^e place. Audrey prit part ensuite à la finale du match 3 positions, soit 3 fois 40 coups (à genou, couché et debout). Après 2h45 de match, avec 35 autres filles en lice, Audrey arrache le 8^e rang la qualifiant pour la grande finale ISSF.

Il faut être physiquement et psychiquement bien préparé pour tenir le coup, car la compétition se poursuit pour les 8 qualifiés par 3 séries de 5 coups à genou en 200 secondes chacune, 7 minutes de transition pour modifier les réglages de la carabine et quelques coups d'essai, puis 3 séries de 5 coups couché en 150 secondes chacune, 9 minutes de transition pour changer les réglages de l'arme et quelques coups d'essai, puis 2 séries de 5 coups en 250 secondes chacune. Fin de la première partie du parcours. Audrey, du haut de ses 17 ans, n'a rien lâché face à de solides concurrentes ayant déjà participé à des championnats d'Europe et d'autres compétitions internationales ; à ce stade, elle est 3^e, les 7 et 8^e quittent la compétition. Vient maintenant la phase cruciale de l'élimination directe : un coup en 50 secondes et l'auteur du moins bon quitte aussi la compétition, et ainsi de suite jusqu'à la consécration de la championne. Audrey décroche une magnifique médaille de bronze, bien méritée au vu de la détermination et du sérieux dont elle fait preuve à chaque entraînement et dans les concours.



Audrey Goy, médaille de bronze au championnat suisse 3 x 40 coups



Section Carabine 50 m

Grande journée au Centre de tir sportif de Vernand le 27 septembre pour 4 finales vaudoises. La météo est exécrable, il y a du vent, il fait froid, il a neigé sur les hauteurs. Qu'importe, nos tireurs sont là, prêts à en découdre avec les autres tireurs du canton.

Dans la finale des juniors licenciés, Audrey Goy décroche le titre de championne vaudoise. Un de plus.

Dans celle des juniors non licenciés, Baptiste Kaeser réalise un authentique exploit en montant sur la plus haute marche du podium, alors qu'il ne pratique ce sport que depuis une année seulement. Un beau champion vaudois à qui on souhaite de la persévérance et un bel avenir.

Dans la finale Série Junior (30 coups à genou et 30 coups couché), Audrey est sacrée encore une fois championne vaudoise et Florian Medico monte sur le podium au 3^e rang.

Et pour compléter la moisson de médailles, Sébastien Goy, lors de la finale Série Elite, accède aussi au titre de champion vaudois.

Félicitations à tous nos champions et à tous nos tireurs pour leur engagement personnel et au sein de la section C50m des Francs-Tireurs de L'Isle & environs. Un merci particulier à Raymond Casucci, responsable de la section et entraîneur Jeunesse & Sport à l'Ecole de tir. dm

Les personnes intéressées par le tir sportif, jeunes et moins jeunes, peuvent s'adresser au responsable de la section et de l'école de tir, Raymond Casucci, au 079/469 25 59 ou raymond-casu@bluewin.ch qui se fera un plaisir de vous renseigner.



*De gauche à droite, Audrey Goy, Sébastien Goy,
Baptiste Kaeser, Patrick Goy*



*Florian Medico
médaille de bronze*



Ce que les CMS peuvent faire pour vous !

Les centres médico-sociaux vaudois (CMS) offrent un accompagnement individuel pour toutes les personnes proches aidant-e-s et une carte d'urgence pour pouvoir organiser le relais en cas de besoin.

Des moments d'échanges

Tout proche aidant peut faire le point sur sa situation, clarifier ses besoins, partager ses réflexions et préoccupations, bénéficier de conseils ou être informé et orienté par un professionnel des CMS.



Cette carte est remise gratuitement par le CMS.

Une carte d'urgence

Tout proche aidant peut être préoccupé à l'idée qu'il ne puisse pas assurer sa présence, en raison d'une urgence médicale par exemple.

Grâce à cette carte, le CMS peut rapidement prendre les mesures indispensables au bien-être de la personne aidée, selon ce qui aura été convenu à l'avance.

Ces prestations gratuites s'adressent à tous les proches aidant-e-s du canton de Vaud, qu'ils aident une personne cliente ou non d'un CMS.

Pour plus d'informations, contactez le CMS de votre région au **058 450 30 30**
www.avasad.ch/proches-aidants

Ces prestations s'inscrivent dans le programme cantonal de soutien aux proches aidants du Département de la santé et de l'action sociale
www.vd.ch/proches-aidants.

NUMEROS UTILES



Administration communale	021 864 40 70
Police	117
Feu	118
Ambulance	144
Empoisonnements	145
Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes	147
Rega	1414

Agence d'assurances sociales	021 804 98 70
Cartes CFF, Apples	021 800 90 20
Centre de biométrie, passeports	0800 01 1291
ECA	058 721 24 20
EP Cossonay-Veyron-Venoge	021 557 89 39
ES Cossonay & Penthalaz - Prés aux Moines	021 557 89 00
Etat civil	021 557 07 07
Garde forestier, Guy Monnier	079 353 31 24
Garde pêche, Alexandre Cavin	079 237 42 70
Gendarmerie de Cossonay	021 557 82 21
Hôpital de Morges	021 804 22 11
Hôpital de St-Loup	021 866 51 11
Inspecteur forestier, Jan-Matti Keller	079 704 29 31
Justice de paix	021 557 94 00
Médecin au village	021 864 58 62
Office d'impôt du district	021 557 93 00
ORP, chômage	021 557 92 00
Préfecture de Morges	021 557 91 25
Registre foncier	021 557 91 40



VOIRIE ET ESPACES VERTS

Le service hivernal

La Municipalité, qui est notamment chargée d'assurer la viabilité des voies de circulation routières et piétonnières sur le territoire de la commune, rappelle qu'en cas de neige abondante et de verglas, les conditions normales de circulation ne peuvent être maintenues en permanence. Il appartient donc à chacune et à chacun d'adapter son équipement et son comportement aux conditions de l'état des chaussées et aux règles de sécurité.

Assurer un réseau praticable aux heures de pointe

Les moyens seront mis en œuvre afin d'assurer la praticabilité du réseau de 6 heures à 22 heures. Au-delà de 22 heures, un service de salage et de déneigement ne sera effectué que dans des conditions particulières de trafic ou de météo (fortes chutes de neige, présence de pluie verglaçante ou autres phénomènes généralisés pouvant mettre gravement en danger l'automobiliste ou les piétons).

La responsabilité de tous

Il est important de rappeler que la sécurité routière hivernale ne dépend pas seulement de l'état des routes. Les usagers doivent être particulièrement attentifs aux périodes de début de saison hivernale et de s'équiper de manière appropriée. Cela concerne non seulement les conducteurs de véhicules, mais aussi les piétons. En outre, il est important de rappeler, qu'en cas de nécessité, les propriétaires ou usagers des accès qui débouchent sur des voies de circulation publiques, sont responsables du dégagement des andins de neige provoqués par le chasse-neige.

Du sel en quantité suffisante mais en évitant les excès

L'apparition de gel soudain, souvent dû à des pluies verglaçantes ou à des brouillards givrants, n'est pas prévisible. Il n'est donc pas possible d'effectuer des salages préventifs sur tout le réseau pour pallier les événements locaux. Comme vous avez pu le constater ces dernières années, bien souvent, ces perturbations sont limitées dans le temps, la situation revenant rapidement à la normale sans avoir besoin d'utiliser le sel ou tout autre produit de manière systématique. En effet le sel (Chlorure de sodium) ou les autres fondants chimiques provoquent des dommages à la végétation en bord de route comme par exemple les arbres et les haies d'arbustes. Lors de sa dissolution, il engendre également une altération de la qualité des eaux de rivières où nagent les poissons.

Dans tous les cas les mesures nécessaires seront prises par la Municipalité et par les employés communaux afin d'assurer un service hivernal conciliant les attentes des usagers, le respect de l'environnement et les moyens disponibles.

La voirie offre également un service payant de déneigement et de salage des accès privés. Ces prestations sont effectuées après celles du service public.

En cas d'intérêt, nous vous remercions de compléter et de retourner à la Bourse communale, le formulaire ci-après.



MUNICIPALITE DE L'ISLE

Rue du Château 7 - Case postale 14 - 1148 L'Isle
Tél. 021 864 40 70 - greffe@lisle.ch - www.lisle.ch

COUPON REPONSE

Prestations de déneigement des accès privés

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

Adresse de courriel : _____@_____

1. Je souhaite faire déneiger mes accès privés par la Commune aux conditions mentionnées au point 4 :

Oui

Non

2. Je désire que mes accès soient également salés en cas de verglas :

Oui

Non

3. Je souhaite que mes accès soient déblayés les jours suivants :

Lu :

Ma :

Me :

Je :

Ve :

Sa :

Di :

4. Tarifs :

Intervention de 6:00 à 18:00

CHF 120.00/heure

Intervention de 18:00 à 6:00

CHF 160.00/heure

Samedi, dimanche et jours fériés

CHF 160.00/heure

Lieu & date : _____

Signature : _____

Vos accès privés seront déblayés par le service de la voirie à l'issue de la tournée communale